assembleuse à Lambersart. — Vanhée Maurice, menuisier à Lambersart et Peene Appoline, mécanicienne à Lommé. — Lecourt Oscar, mécanicien et Vanderhœven Germaine, bobineuse à Lambersart. — Deconinck Albert, sergent, E. M., à Amiens et Gambier Nelly, dactylographe à Amiens. — Lelong René, cultivateur à Lambersart t Demol Irma, ménagère, à Lille. — Vandendaele Gustave, journalier et Vanheule Berthe, continueuse à Lambersart. — Désir Désiré employé à Lambersart et Dumas Juliette, directrice d'infirmerie à Lille. — Kimpe Georges, surveillant de filature à Lambersart et Asseman Marguerite, sans profession, à Lille.

Décès. — Van Dervalle Philippe, 13 jours, rue F.-Verly. — Descamps Jean, 6 heures, cour Leroy, 3. — Bayeul Louis, 22 ans, imprimeur, rue Vaillant, 54. — Hécart Pierre, 64 ans, employé à la Caisse d'épargne, rue de Lille, 84. — Dennijter Noëla, 8 ans, cité Sainte-Anne, 9. — Deloux Eugénie, 49 ans, ménagère, 35, rue F.-Verly. — Duval Henri, 67 ans, libraire, rue Vandamme, 7. — Carlier Jean, 31 ans, cocher, rue Rouge, 21. — Verbeke Henri, 4 mois, rue Béharel, 30. — Castier Marie, 66 ans, sans profession, veuve de Verplanke Henri, rue Bernard, 77. — Tavillon Octavie,

### RONCHIN

#### AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni le samedi 8 mai, à 20 heures, sous la présidence du citoyen A. Delezenne, maire.

Le local prévu pour la création d'un bureau de poste auxiliaire n'étant pas disponible, il est décidé de rétablir dans le plus bref délai la recette auxiliaire en attendant qu'un autre local soit trouvé.

Le Conseil refuse le remboursement des avances faites par l'Etat depuis l'armistice ne voyant pas le moyen de faire rentrer les fonds nécessaires à ce remboursement.

Une demande d'avance sur dommages de guerre sera faite au service de la Reconstitution.

Il est décidé que l'école communale des garçons de la rue du Cerf sera remise en état en tenant compte des mesures d'hygiène actuelles.

Il sera adjoint deux nouveaux membres au Comité de ravitaillement et son fonctionnement réorganisé.

Sont nommés comme membres de la Commission locale des Retraites ouvrières : MM. Hart H. et Colin H.

Le Conseil vote une somme de 250 francs pour la souscription du monument Ghesquière.

Le nom de « Henri Ghesquière » sera donné à une rue de la commune.

La subvention au Conseil des Prud'hommes est portée à 1.000 francs sous réserve de l'approbation préfectorale du budget de 1920.

Le citoyen A. Delezenne, maire, rend compte de la réunion des élus à l'Union de Lille. Il est décidé que la commune s'abonnera au Bulletin des Elus. La plupart des conseillers présents s'inscrivent également pour cette publication aussi utile qu'intéressante.

Le citoyen Villette émet un vœu pour demander au service du génie de tolérer, comme cela se pratique depuis plus de 50 ans, le libre passage à travers le champ de manœuvres aux ouvriers de la Compagnie de Fives habitant Ronchin et les communes limitrophes.

Adopté à l'unanimité.

Le citoyen Villette soumet ensuite le vœu suivant :

Considérant que nous vivons sous un régime ayant pour devise : « Liberté, Egalité, Fraternité » ;

Le Conseil municipal de Ronchin se souvenant de cette devise républicaine, proteste de toutes ses forces contre le jugement inique dont la Haute-Cour vient de se rendre coupable en condamnant un homme qui a eu la gloire de nous éviter la guerre en 1911 et d'établir la loi de l'impôt sur le revenu.

Il s'indigne également contre les mesures de répression dont sont victimes à l'heure actuelle les hommes ayant à cœur de libérer la masse ouvrière de son servage et envoie son salut fraternel aux malheureuses victimes du tel mal.

Réclame la nationalisation des grands moyens de production nationaux qui rendra plus de service au pays que la reprise des relations officielles avec le Vatican.

Ce second vœu est également adopté à l'unanimité.

Le Conseil se réunit ensuite à huis-clos pour l'examen de divers dossiers d'assistance obligatoire aux vieillards et incurables et pour les demandes de secours aux femmes en couches.

La séance est levée à minuit.

CONSULTATION DE NOURRISSONS. — A l'occasion des fêtes de l'Ascension, la consultation des nourrissons du Grand-Ronchin aura lieu rue de Lille, le mercredi 12 mai, de 17 à 18 heures.

### MARCQ-EN-BARŒUL

#### DESESPERE ! IL SE PEND

Lundi vers 3 heures de l'après-midi, Mme Bergeman, habitant 2, rue Moreau, surprise de ne pas voir son mari, Henri Bergeman, 58 ans, redescendre du grenier où il s'était rendu pour effectuer un petit travail, se rendit au dit grenier et le trouva pendu. Elle s'empressa de couper la corde, mais le malheureux avait cessé de vivre. Un médecin appelé en hâte ne put que constater le décès. Malade depuis un certain temps, le désespéré a dû agir dans un accès aigu de neurasthénie.

AU DEPOT DES MONGY. — Joseph Holvoet, 46 ans, monteur, rue du Maréchal-Vaillant, 9, à Lille, démontait un moteur au dépôt des trams. Il se fit une piqûre infectée au poignet gauche.

— Dans ce même atelier, Jean-Baptiste Marescaux, 24 ans, demeurant à Tourcoing, 83, rue du Général-Gouraud, s'est écrasé l'auriculaire de la main gauche.

Des soins ont été donnés aux blessés.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Raymond Vallart, 149, rue des Rouges-Barres. — Maurice Picavez, 191, rue de la Briqueterie.

Publications. — Charles Delobelle, magasinier, 10, rue du Pleuich et Fabienne Delerue, ménagère, 14, rue de Jemmapes, à Lille. — Georges Desbonnets, journalière à Wambrechies, 15, rue de Marquette et Louisa Van Yooren, dévideuse, 2, rue Scrive, — Albert Catteau, monteur, 112, rue Montgolfier et Zulma Vanden Bossche, dévideuse, 18, rue Faidherbe, à Marquette.

### FACHES-THUMESNIL

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, le dimanche 9 mai, à 10 heures.

La Société des Eaux du Nord procédera à l'installation de bouches d'incendie aux endroits les plus dangereux, en attendant que les moyens lui permettent l'installation définitive.

Considérant l'augmentation du coût de la vie et que les juges au Conseil des prud'hommes ne sont pas assez rétribués, le Conseil reconnait qu'il y a lieu d'augmenter leurs allocations et exprime le vœu que les charges soient réparties d'une façon plus équitable entre les communes, de façon que celles qui profitent des bénéfices de l'industrie en paient les charges.

Le maire expose les nombreux avantages que procure à la population la Consultation de Nourrissons, créée par le Comité d'assistance des Régions Libérées. Le Conseil municipal adresse ses remerciements les plus chaleureux au dit Comité et lui exprime toute sa satisfaction pour l'œuvre qu'il a entrepris dans la commune.

Une somme de 300 francs est votée à titre de subvention aux Amicales d'anciens élèves des écoles laïques à répartir comme suit : 200 francs à l'Amicale de Thumesnil; 100 francs à l'Amicale de Fâches.

Différents crédits pour règlement de marché pour le Comité d'Alimentation sont approuvés.

A la suite de la séance, le Conseil municipal a voté le vœu suivant :

« Le Conseil municipal réuni hors séance, le 9 mai, proteste énergiquement contre le verdict de la Haute-Cour, condamnant M. Caillaux.

Ce procès n'est qu'un procès de tendance et de vengeance politiques.

La réaction capitaliste a voulu frapper l'auteur de l'impôt sur le revenu et n'a même pas su reconnaître que Caillaux sauva la France en 1911, dans l'affaire d'Agadir, d'une véritable catastrophe.

Proteste également contre les poursuites arbitraires intentées contre le citoyen Vaillant-Couturier et autres camarades pour oser exprimer franchement leur façon de penser et sont on accuse à tort d'attentat contre la sûreté de l'Etat.

Invite le gouvernement à être plus modéré et à ne pas exciter le peuple par ses continuelles tracasseries à l'égard de ses représentants.

ETAT-CIVIL DU 18 AU 30 AVRIL. — Naissances. — Susanne Vinké, rue de Templemars, 22 — Irène Troch, rue Faidherbe, 10. — Albert Vansteelandt, c. Gelper. — Susanne Buteau, route d'Arras. — Clorinthe Poix, rue Esquermoise, 19.

Publications. — Julien Szumlanski, interprète et Hélène Bocquet, s. p. — Robert Caudde, tourneur et Rachel Delobel, continueuse. — Oscar Dupont, maçon à Lille et Angèle Busine, asserande à Faches-Thumesnil. — Emile Lefevre, ajusteur et Jeanne Dhalluin. — Henri Longuespée, ferblantier à Vandeville et Emilienne Roehart, ménagère.

Décès. — Lucien De Bue, 17 jours, c. Gelper, 16. — Alexandre Dhalluin, 80 ans, menuisier, rue Faidherbe, 101. — Léon Chuart, ép. Plancq, 76 ans, cultivatrice, rue Carnot. — Albert Leroy, sept mois, rue Faidherbe, 93.

### LOMME

ETAT-CIVIL DU 16 AU 30 AVRIL. — Naissances. — Delefosse Charles, cour Guissez, 17. — Chauvin Fernand, rue de la Millerie, 38. — Waignon Madeleine, rue Mauray, 82. — Hillaut Norbert, rue Vieille, 14. — Boerewaert Blanche, rue de Thiers, 239. — De Weerdt Edmond, rue des Moines, 31. — Mancien Albert, rue Ernest-Loyer, 5. — Leclercq Bertha, rue de la Millerie, 152. — Ghestem Louis, rue du XXe siècle, 48.

Publications. — Vanhée Maurice, menuisier à Lambersart et Peene Appoline, mécanicienne à Lomme. — Desplnoy Victor, serrurier à Lomme et Coustenoble Marie, sans profession, à Fleurbaix. — Destachel Jules, machiniste et Hesketh Gabrielle, bobineuse à Lomme. — T'Joen François, rattacheur à Lille et Dumortier Marie, rattacheuse à Lomme. — Lhermitte Henri, tôlier à Lomme et Cousin Germain, pelotonneuse à Lille. — Brave Henri, électricien et Ridez Yvonne, bambrocheuse à Lomme. — Druelle Abraham, chauffeur à Houplines et Lecocq Marie, ménagère à Lomme — Sarrazyn Alois, chauffeur à Lille et Richez Sophie, sans profession, à Lomme. — Rouers Pierre, industriel à Loos et Dhondt Olga, sans profession, à Lomme. — Brunelot Anatole, cimentier à Lens et Masclet Marthe, repasseuse à Lomme. — Dhalluin Fernande, corroyeur, à Lomme et Cazier Mariette, continueuse à Lille. — Levêque Jules, dessinateur et Dereuse Irène, institutrice à Lomme. — Honoré Jules, clerc de notaire à Lille et Dumont Marie, modiste à Lomme. — Fertinelle Georges, soldat à Toulon et Cloquereau Albertine, dactylographe à Lille. — Degalenaecker Albert, rattacheur et Massy, bambrocheuse à Lomme. — Pollet Maurice, employé à La Madeleine et Rohart Jeanne, employée à Lomme. — Rohart Henri, menuisier et Cuingnet Louise, sans profession, à Lomme. — Sinagghe Charles, journalier à Lille et Dulcy Alphonsine, bambrocheuse à Lille. — Chrétien Alfred, comptable et Mouveaux Cécile, dactylographe, à Lomme. — Ghestem Henri, chauffeur à Lomme et Auffret Sarah, papetière à Paris.

Décès. — Parmens Théophile, 74 ans, peintre, rue de la Planche-à-Quesnoy, 44. — Verhée Augustin, 76 ans, sans profession, rue Thiers, 117. — Martin Marie, 45 ans, ménagère, rue Thiers, 86. — Delefosse Charles, 11 jours, cour Guissez 17.

### HELLEMMES

DOUBLE ARRESTATION. — La police locale a arrêté lundi soir les nommés Gérard Camille, terrassier, demeurant rue Lamartine, 4, et Baudoux Abel, terrassier, domicilié cour Flavigniès, inculpés tous deux de vol de bois au préjudice de M. Landinel, entrepreneur de travaux publics.

Ces deux individus ont été déférés au Parquet hier matin.

### LOOS

ETAT-CIVIL DU 15 AU 30 AVRIL. — Naissances. — Yvonne Vanborie, rue Carnot, 30. — Marie-Louise Lerop, rue Gambetta, 2. — Marthe Comte, rue Faidherbe 45. — Albert Leroy rue du Petit-Chemin 27. — Gaston Deschamps, rue Gambetta c. Ghesquiers, 6. — Anna Zutterman, boul. de la République, 25. — Marc Degrez, rue de Béthune, 108. — Jean Vanwonterghem, rue d'Ennequin, 52. — Robert de Baets, rue Deroulers, 10. — André Brillaut, rue Carnot, 26. — Jean Donoune, rue des Jardins, 23. — Marie Hyldebroek, rue Thiriez, 07. — Albert Suroy, rue Faidherbe, c. Lecomte, 14. — Suzanne Salomé, rue d'Ennequin, 5.

Publications. — Raphaël Lopez, maçon et Rosine Vandecasteele. — Jules Tréliez, magasinier et Suzanne Delecroix, bobineuse. — Alphonse Saint-Germain, ajusteur et Jeanne Lévrast, employée. — Jean Horsault, mécanicien et Marie-Thérèse Ranlers, journalière. — Edouard Duranton, journalier et Germaine Helsens, continueuse. — Louis Richard, gardien de prison et Sidonie Galland, sans prof. — Oscar Duflot, ajusteur et Jeannette De Potter, sans prof. — Henri Vanhoms, rotativiste et Julie Héard, sans prof.

Décès. — Blanche Delattre, ép. Lecat, 34 ans, rue Jules Ferry, c. Werquin. — Ernest Cartier, 67 ans, rue Danel, 9.

### HAUBOURDIN

ETAT-CIVIL DU 16 AU 30 AVRIL. — Naissances. — Malaglé André, rue A.-Pollé, 34. — Poteaux Fernand, cité Saint-Georges, 10. — Van Mosseveld Juliette, place Motte, 5. — Samboung Renée, rue A.-Pollé, 27. — Eeseine Françoise, rue A.-Pollé, 50. — Richard Henri, rue des Moulins, 715. — Lorlot Georges, rue A.-Pollé, 182. — Montigny Noël, impasse des Moulins, 11. — Peskens Lucienne, rue Pasteur, 65.

Publications de mariage. — Pollet Jean-Baptiste, tisserand et Mayoule Jeanne, tisserande, à Haubourdin. — Dekens Raymond, soldat au 33e R. I., et Desgrez Simonne, rattacheuse à Lille. — Martin Maurice, commis du S. V. du Nord à Haubourdin et Leménez Adèle, voiturière, à Lille. — Brice Auguste, chauffeur et Baert Euphrasie, assembleuse à Haubourdin. — Voos Aimable, rattacheur et Lesneur Louise, rattacheuse à Haubourdin. — Mushardt Omer, artilleur, au 43e R. I. à Landrecies et Werquin Joséphine, ménagère à Haubourdin. — Tiroiez Léon, tisserande et Ponart Juliette, ménagère à Haubourdin. — Lunion Auguste, jardinier à Loos et Delterne Martine, ménagère à Haubourdin. — Prevaux Léon, chauffeur d'autos, et Couvreur Louise, ménagère à Haubourdin. — Lenoir Edmond, tailleur de pierres et Delfolly Berthe, ménagère à Haubourdin. ... Loisseau Arthur, ajusteur à Haubourdin et Dattemy Adolphine, concierge à Loos. — Caron Maurice, ouvrier agricole à Nieppe-lez-Calais et Menard Marie, blanchisseuse à Haubourdin — Cappe Albert, peintre à Haubourdin et Gulhoit Mathilde, couturière à Hellemmes. — Trenel Gaston, coiffeur à Haubourdin et Taymans Anna, typographe, à Loos. — Legrand Fernand, chaudronnier en cuivre et Lefebvre Alice, ménagère à Haubourdin.

Décès. — Desmedt Joseph, 51 ans, fileur, cité Pollé, 18. — Stevens François, 78 ans, sans profession, rue Sadi-Carnot, 108. — Lenglart Henri, 31 ans, maçon, cité Saint-Georges, 9.

### LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES

AVIS. — Les propriétaires de maisons réparables ou à démolir entièrement, sont priés de se présenter à la Mairie.

### HAZEBROUCK

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Sonneville Emile, avenue de Saint-Omer. — Bogaert Andréa, rue Masson-Beau, 33. — De Swarte Francis, rue du Clocher, 23. — Merlier Cécile, rue Depoorter, 8. — Vermeulen Robert, rue de Balleul. — Mignot André, rue de la Clef, 73. — Alexandre Marie, rue Warein, 11. — Heutier Eugène, rue de Rubecque, 93.

Publications — Daumas Etienne, pharmacien et Hochedez Marie, sans profession. — Théry Norbert, entrepreneur et Hollnier Denise, sans profession. — Guerbeau Désiré, courtier et Pettigas Edwige, brodeuse. — Souffiet Gustave, électricien, et Mignot Marie, sans profession. — Roye Maurice, électricien, et Duvet Germaine, tisseuse. — Simoen Léon, chaudronnier et Delet Marie, ménagère.

Décès. — Dehaudt Marie, 58 ans, quai du Rivage. — Smagghe Arthur, 49 ans, rue de Balleul. — Labaine Fernande, 16 ans, rue de Merville.

## Théâtres Cinémas & Concerts

### Théâtre municipal

Ce soir, à huit heures et demie, la troupe entière du CONCERT MAYOL, dans la grande revue « TOUT A L'AMOUR », 2 actes, 20 tableaux, 60 artistes, 250 costumes, 8 décors et la Troupe Anglaise « Les Sherry Girls ». — Demain jeudi, MATINEE et SOIREE.


Palais d'Eté

MUSIC-HALL

Tous les soirs, à 8 heures 1/2

Dimanche, Jeudi, Matinée à 3 heures 1/2

Le trio METEHEN, célèbres petits virtuoses

L'extraordinaire comique LEONARS, etc.

PRINTANIA

MATINÉE à 3h SOIRÉE à 8h

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), matinée à 4 h.


## Contes et Nouvelles

# La Petite Sœur

*Minos, ayant vaincu les Athéniens dont il avait à se plaindre, les obligea, paraît-il, d'envoyer en Crète, tous les neuf ans, sept jeunes hommes et autant de jeunes filles des meilleures maisons d'Athènes, pour être exposés au Minotaure dans le Labyrinthe, où Minos l'avait enfermé.*

C'était, près de la ville, un bâtiment carré, énorme, nu, percé d'une seule petite porte dans l'une de ces quatre faces. Il y avait à l'intérieur trois mille chambres, reliées par des couloirs éclairés d'avares lucarnes et tellement enchevêtrés que celui qui s'y engageait n'en pouvait plus sortir.

Au centre vivait le Minotaure, moitié homme et moitié taureau, fils de la reine Pasiphaé et d'un père qu'on ne nommait pas. Il vivait là, on ne sait comment. Personne ne l'avait jamais vu.

Or, Thésée vint en Crète et fut reçu par le roi Minos. Il dit qu'il tuerait le Minotaure et affranchirait Athènes d'un tribut cruel, et le roi Minos parut ne pas entendre : car le Minotaure était sans doute le fils de sa femme, mais faisait peu d'honneur à sa maison.

Le roi Minos était d'ailleurs affaibli par l'âge et surveillait insuffisamment ses filles.

L'une d'elles, Ariane, conçut aussitôt un violent amour pour le héros Thésée.

Car il était formidable et charmant, et sa réputation égalait celle d'Hercule. Il avait tué les brigands Pariphélis, Sciron, Cercyon, Sinnis, la Laie Crommyenne et le taureau de Marathon. Il avait été aimé de la nymphe Eglé, de la trézénienne Anaxo, de Périgoune la brigande, de Péribœa, de Phérébœa, d'Iopé et de beaucoup d'autres. Il était parmi les héros celui qui avait séduit le plus grand nombre de femmes.

Ariane se donna à lui et se rendit la servante de sa gloire.

— Il te sera facile, lui dit-elle, d'entrer dans le Labyrinthe. Si tu y trouves le Minotaure, il te sera facile de le vaincre ; et j'en serai contente, quoiqu'il soit, après tout, mon parent. Mais ensuite, il te sera difficile de sortir, à moins que je ne t'accompagne. Car je connais le moyen de te faire retrouver ton chemin. Laisse-moi donc aller avec toi.

— N'as-tu pas peur du monstre ?

— Je t'aime et tu me défendras.

Mais la plus jeune sœur d'Ariane, la petite Mnaïs, qui n'avait que quinze ans, aimait aussi le héros Thésée. Elle l'aimait secrètement, mais avec fureur. Elle avait une fort petite bouche et des yeux de bleuets ; mais le sang de sa mère Pasiphaé coulait plus chaudement encore dans ses veines que dans celles de sa sœur.

Un matin, Thésée fut avec Ariane devant le Labyrinthe. Ariane avait apporté une grosse pelote de fil ; elle en fixa le bout à l'entrée du souterrain :

— Comme cela, dit-elle, nous n'aurons qu'à le dérouler derrière nous ; et, pour revenir, nous n'aurons qu'à le suivre.

— Je le déroulerai bien moi-même, dit Thésée. Je n'ai donc pas besoin de toi.

— Tu as besoin de moi, dit Ariane, parce que, si nous rencontrons le monstre, tu seras obligé de lâcher le fil, afin d'avoir les deux mains libres. Et puis, mon cher amour, si tu dois mourir, je veux mourir avec toi.

— Nous ne mourrons pas, dit Thésée, ni l'un ni l'autre.

Et tous deux s'enfoncèrent dans la demeure inconnue.

Vers la nuit, la foule qui était venue dans l'espoir de voir quelque chose se retira dans ses maisons.

Alors la petite Mnaïs se glissa à travers les lauriers-roses jusqu'à la porte du Labyrinthe. Elle savait par quel moyen Ariane devait assurer le retour de Thésée. Elle entra donc, chercha et trouva le fil, et le suivit dans les ténèbres pendant plusieurs heures.

Puis, elle le coupa, mais sans lâcher le bout qui communiquait avec le dehors. Elle revint sur ses pas, et elle enroulait le fil autour de ses doigts à mesure qu'elle marchait ; elle arriva à la porte vers le lever du jour, enfouit le peloton, s'assit sur une pierre, et attendit. Elle songeait :

« Je serai, quoi qu'il arrive, moins malheureuse que je n'étais. Car j'aime mieux qu'il meure, pourvu qu'elle meure aussi. Mais peut-être qu'elle mourra seule... »

A ce moment, elle entendit rouler sous la terre un bruit lointain et sourd :

« C'est, pensa-t-elle, le dernier mugissement du monstre... Et maintenant, sans doute, ils s'embrassent... Il la baise sur la bouche... Que cela me fait mal !... Mais il jouira pas longtemps d'elle... Il s'agit à présent de revenir, ma sœur !... Ils vont d'abord tenir et suivre le fil... Mais bientôt ils s'effrayeront de le sentir flottant... Ils arriveront à l'endroit où il est coupé. C'est là que la peur leur rompra les jarrets... Ils vont chercher l'autre bout, longtemps. Ils ne trouveront rien. Alors, ils iront au hasard... »

La petite Mnaïs se représentait, avec beaucoup de vivacité, ce qui devait se passer dans les profondeurs du Labyrinthe : « Sûrement, songeait-elle, ils commencent à être las... Ils ont faim et n'ont rien à manger... Ils n'osent pas se coucher et dormir... Ces couloirs sont pleins de boue et de reptiles... Ils les sentent sous leurs pieds... Ils se disputent sur le chemin à suivre : « — Je te le disais bien... — Si tu m'avais cru... — J'entends du bruit... — Je vois une lueur... — Plus rien... » Ils ont peur, toujours plus peur... Ils voient partout des Larves et des Lémures... Ma sœur n'en peut plus... Sa belle robe est toute souillée... Elle lui dit : « Porte-moi ». Il la prend dans ses bras... mais cela ne leur fait plus plaisir... Il n'a plus assez de force pour la porter longtemps... Il la laisse tomber par terre dans la boue... Elle crie, elle l'appelle... Mais il s'enfuit aussi vite que le lui permettent ses jambes brisées... Elle pleure, elle gémit, elle va mourir... »

Ainsi rêvait joyeusement la petite Mnaïs aux yeux bleus. Elle attendit trois jours et trois nuits. Une esclave lui apportait à manger. La nuit, elle dormait quelques heures couchée en travers de la porte. Le jour, quelques curieux étant revenus (ils se tenaient d'ailleurs à distance), elle défaisait ses cheveux d'or, feignait de meurtrir son petit sein et menait de longues lamentations sur sa sœur chérie.

Le quatrième jour, elle se dit que, si sa sœur Ariane n'était pas morte, probablement elle n'en valait guère mieux. Alors, le désir lui vint de sauver Thésée, s'il en était temps encore. Elle pénétra dans le Labyrinthe, mais non pas très avant ; et, là, elle poussa de toutes ses forces des cris aigus, espérant que peut-être ils seraient entendus de Thésée, et qu'ils l'aideraient à se débrouiller de l'inextricable réseau des chemins et à se diriger peu à peu vers la lumière et le salut.

De temps en temps, elle recommençait ses cris, puis revenait attendre près de la porte.

Enfin, le soir du quatrième jour, elle vit Thésée sortir du Labyrinthe.

Il était d'une pâleur terrible et chancelait sur ses jambes maigres. Mais Mnaïs se jeta sur lui et le couvrit de baisers.

— Laisse-moi, dit-il.

— Assieds-toi là, dit-elle, près de moi.

— J'ai soif.

Elle lui donna à boire.

— J'ai faim.

Prudemment, elle ne lui donna à manger que quelques petits gâteaux. Puis elle demanda :

— Et ma sœur, qu'est-elle devenue ?

Il réfléchit longuement et répondit :

— Je ne sais plus.

Il continua de réfléchir, et dit :

— C'est toi qui a coupé le fil ?

— Le fil a donc été coupé ? dit Mnaïs.

Il réfléchit encore, et se ressouvint des choses.

— Je te tuerais, reprit-il, si je n'avais pas si faim.

— Alors, viens souper. Un grand repas t'attend dans le palais de mon père... Appuie-toi sur moi, je suis forte... Ah ! j'oubliais : et le Minotaure ?

— Je n'ai pu le trouver, dit Thésée.

— Eh bien, dit Mnaïs, nous le trouverons ensemble... Veux-tu ?

— Non.

— Tu m'aimeras ?

— Tu es trop petite.

— Est-ce que je te déplais ?

— J'ai faim, dit le héros.

Jules LEMAITRE.

## AVIS

**AVIS. — Pour faciliter la reprise des affaires et pour aider au placement rapide des employés et ouvriers, les annonces Demandes et Offres d'Emplois seront comptées à raison de :**

**Offres d'emplois, la ligne de 35 lettres... 0 50**

**Demandes d'emplois, la ligne de 35 lettres 0 25**

**Les annonces avec Réponse écrite au Bureau du Journal ou Prendre Adresse au Bureau du Journal sont acceptées sans AUCUNE augmentation de prix.**

**Ces prix ne sont accordés que pour les Industriels et Commerçants de la région du Nord.**

# La Vie Ouvrière

## SYNDICATS

### Dans le Textile

**Section des Tissages.** — Nous avons reçu du Syndicat des Fabricants de toile, la lettre suivante :

« Lille, le 8 mai 1920.

Monsieur A. Bauche,

Secrétaire de la Chambre syndicale de l'industrie textile, 186 bis, rue de Paris, Lille.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 7 mai. La Chambre syndicale des Fabricants de toile, après examen de la question, décide de maintenir la prime de vie chère en dehors du tarif. La prime de vie chère est de 0.60 pour les adultes, c'est-à-dire pour les ouvriers et ouvrières au-dessus de 18 ans, de 0.40 pour les ouvriers et ouvrières de 15 à 18 ans, et de 0.20 pour les ouvriers et ouvrières au-dessous de 15 ans. La date de l'application de ces primes est fixée au 12 avril 1920.

Les fabricants qui ont incorporé la première prime de 0.15 et 0.05 accordée suivant notre lettre du 12 février 1920, reprendront l'application de leur tarif antérieur à cette concession, de façon que toutes les primes successives accordées soient distinctes des tarifs.

Nouvelles bases horaires. — Après discussion en Commission mixte, il est admis que les bases horaires sont les suivantes :

TISSAGE. — Jusqu'à 80 centim. de largeur du tissu, 1.50 — De 81 à 100 centim., 1.55 — De 101 à 120 centim., 1.60 — De 121 à 140 centim., 1.65 — De 141 à 160 centim., 1.70 — De 161 à 180 cent., 1.75 — De 181 à 240 centim., 1.85 — De 241 à 255 centim., 1.95 — De 295 et au-dessus, 2.05 — Pareurs, de 2.50 à 2.75.

» L'application de ces nouvelles bases se fera à partir du 1er mai, date d'échéance du contrat collectif signé le 18 novembre 1919 et dénoncé le 1er mars 1920.

» Toutes les autres clauses du contrat signé le 18 novembre 1919 continueront à subsister.

» Je vous présente, Monsieur, mes bien sincères salutations.

« Le secrétaire : Ab. DURAND.

Pour la Commission : A. BAUCHE.

#### FETE DU BROQUELET

Les ouvrières et ouvriers du Syndicat Textile de Lille et Environs, réunis ce jour 10 mai 1920 :

« Après avoir entendu les différents orateurs : L. BERGOT, A. BAUCHE, G. DELORY ;

S'engagent à faire toute la propagande nécessaire pour mener à bien tous les efforts faits par l'organisation ouvrière ;

Prennent acte de la décision prise par le Syndicat des Tisseurs pour que la prime de vie chère soit payée en dehors des tarifs ;

S'engagent à faire le nécessaire pour les filatures de lin ;

S'engagent, en outre, à respecter les ordres de la C. G. T.

Se séparent aux cris de : « Vive la C. G. T. ! Vive la Discipline Syndicale ! »

Pour la Commission :
Le secrétaire : A. BAUCHE.

#### LA GREVE DES OUVRIERS COIFFEURS

(Premier secteur)

La délégation des ouvriers coiffeurs en grève avait été convoquée à une réunion contradictoire par MM. les patrons, qui n'ont pas encore adhéré à la suppression du pourboire.

En substance, dans cette réunion, MM. les patrons intéressés se sont confinés dans un programme de dix francs par jour, 10 % sur le travail et la vente, et n'ont pas jugé utile de s'étendre en contradiction régulière sur l'examen de la question litigieuse, prétendant : 1. d'impossibilité de la suppression du pourboire; 2. à cause qu'ils ne le voulaient pas; 3. parce que nous étions trop forts (termes employés).

Toujours animée de sentiments de conciliation, la délégation ouvrière reste à la disposition de MM. les patrons qui pourraient désirer leur visite.

Le Syndicat des Ouvriers Coiffeurs a tout lieu de s'estimer satisfait du résultat obtenu à ce jour, puisque la majorité de ses membres a repris le travail après satisfaction.

#### L'AVIS D'UN PATRON COIFFEUR

Lille, 10 mai. — Permettez-moi de répondre à l'article consacré dans votre estimable journal aux quelques coiffeurs, ennemis de la suppression du pourboire, sous le prétexte que cette suppression serait préjudiciable aux bons soins que leur personnel doit à la clientèle. Il est vraiment regrettable que ces quelques coiffeurs dissidents n'aient pas cru devoir cacher au public que le travail exécuté chez eux était subordonné au pourboire plus ou moins rémunérateur que laissent leurs clients.

N'est-ce pas la condamnation même du pourboire ? Et cela ne suffirait-il pas à expliquer que le public soit avec nous dans la campagne que nous menons contre le pourboire immoral.

Désormais, dans les salons de coiffure, il ne doit plus y avoir de préférences. Le garçon coiffeur ne veut plus laisser supposer qu'il existe la moindre élasticité dans l'amour-propre qu'il apporte à son travail. Tous les clients, qu'ils soient Anglais, Américains ou Français, doivent obtenir les mêmes soins, les mêmes égards. Voilà pourquoi je préconise avec mes collègues et le syndicat des ouvriers coiffeurs, la suppression du pourboire, seule susceptible d'établir l'équilibre nécessaire pour la bonne tenue de nos salons de coiffeure.

CROMBET, coiffeur, 35, rue Faidherbe.
Président du Syndicat des Patrons coiffeurs de Lille.

#### SYNDICAT DE LA METALLUGIE DE LILLE ET ENVIRONS

Le pointage des cartes de tous les métallurgistes se fera à partir du 12 mai, de 9 heures du matin à midi, aux endroits ci-après :

Pour Hellemmes, Lezennes, Mons-en-Barœul, Saint-Maurice et Fives, au Foyer du Peuple, rue Pierre-Legrand, à Fives.

Pour Ronchin et Faches-Thumesnil, chez Decottignies, coin des rues Ferrer et Emile-Zola, à Faches-Thumesnil.

Pour les cantons Sud et Sud-Ouest de Lille, à l'Union de Lille, rue d'Arras, 147, à Lille.

Pour les autres cantons de Lille, au siège du Syndicat, rue de Fives, 28.

Pour les communes éloignées, au siège des sections du Bâtiment.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

#### SYNDICAT DE LA CARROSSERIE ET CHARRONNAGE DE LILLE ET ENVIRONS

Le Syndicat rappelle que l'ordre de grève concerne toute la carrosserie et charronnage. Par conséquent, tous les charrons doivent également répondre tous à l'appel de l'ordre de grève de la C. G. T. L'heure est venue de faire son devoir. Vous savez tous que le mouvement actuel est dirigé contre la vie chère en demandant la nationalisation des grandes industries et des transports. A quoi servent les augmentations de salaires si on ne fait pas baisser le coût de la vie. C'est pour ça qu'il est indispensable que nous soyons l'unanimité pour l'arrêt du travail. Plus le mouvement sera grand, plus vite nous aurons une solution en acculant le Gouvernement à faire l'indispensable pour la nouvelle réorganisation des transports dans les vues de la C. G. T.

Donc, camarades, venez tous à la réunion, au siège du Syndicat, rue du Molinel, 19 (à la ville de Bruxelles), à 9 heures du matin, car vous aurez tous les renseignements concernant la situation. Un pointage de carte sera fait.

Tous à la réunion et en avant pour notre avenir.

Le Secrétaire : VERCAEMPT.

#### SYNDICAT DES TRANSPORTS

Les camarades des Transports ayant un vélo sont priés de passer demain matin, à 9 heures 30, à l'Union. — Urgent.

#### DANS LE BATIMENT

*Section d'Haubourdin.* — Par ordre de la C. G. T., les corporations ci-dessous sont priées de cesser les usines et chantiers : Bâtiment, Métallurgie, Tranports, Dockers et Voitures.

Réunion de la commission, mercredi 12 courant, chez Bauche, rue Clarisse, n. 50, à 7 heures du soir. Tous les ouvriers des dites corporations sont priés d'y assister.

La Commission :
BAUCHE Henri, DURIEZ.

#### SYNDICAT DES OUVRIERS DE BRASSERIE DISTILLERIE DE LILLE ET ENVIRONS

Les camarades qui sont en retard du paiement de leurs cotisations sont priés de passer le plus tôt possible chez le trésorier, 70, rue de Wazemmes, ou au siège, 98, rue de Paris.

Le Secrétaire : C BRESSINCK.

#### SECTIONS SYNDICALES DE MARCQ-EN-BARŒUL ET MARQUETTE

Par suite des décisions prises avec la C. G. T., les sections du Bâtiment, Métallurgie, Dockers et toutes les autres corporations désignées dans l'ordre de grève sont invitées à assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 12 mai, à 3 heures de l'après-midi, estaminet du « Globe », chez Louis Bouderé, à Marcq-en-Barœul, près de l'église.

Les camarades se feront un devoir d'y assister, des décisions graves pouvant être prises.

Plusieurs camarades exposeront le programme de nationalisation de la C. G. T.

La Commission.


Après les repas 2 ou 3 Pastilles Vichy-Etat facilitent la digestion.


### :: Convocations ::

#### AUJOURD'HUI

METALLURGIE

**SECTION DES MODELEURS.** — Les camarades modeleurs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 12 mai, à 10 heures du matin, rue de Fives, 28.

Présence indispensable.

Le Secrétaire : T. DEVERNAY.

**SECTION DE LESQUIN.** — Les camarades de la Métallurgie sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu à l'estaminet Couple, mercredi 12 mai, à 5 heures du soir.

Présence indispensable.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

BATIMENT ET TRAVAUX

**Section des Charpentiers-Menuisiers.** — Mercredi 12 mai, à 6 heures, réunion pour tous les ouvriers de la Section. Vu les décisions à prendre, tous se feront un devoir d'être présents, de très graves questions devant être discutées. Ordre du jour très important : Renouvellement complet de la Commission.

Les camarades désirant en faire partie sont priés d'envoyer les noms au siège du Bâtiment, le bureau prenant l'initiative de convoquer la Section.

Cette réunion aura lieu, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris.

**SECTION DES TAILLEURS DE PIERRES BLANCHES.** — Mercredi 12 mai, à 15 heures, réunion au siège, 62, rue de Douai.

Présence indispensable.

HABILLEMENT

CONSEIL INTERSYNDICAL

Tous les coupeurs, régleurs, presseurs et presseuses, ouvrières en confection, sont invités à assister au meeting de la confection, toutes corporations réunies, qui aura lieu mercredi 12 mai, à 7 heures précises, à la Bourse du Travail.

Ordre du jour : réponse patronale définitive.

Les secrétaires : M. PERREYE, A. COUROUBLE, O BLANDEL, Mme BIDAR.


CURE LAXATIVE tous les 2 ou 3 jours un seul GRAIN de VALS au repas du soir régularise fonctions digestives.


#### JEUDI

SYNDICATS DES TYPOS, IMPRIMEURS, LITHOS, PAPETIERS, ETC. — Une assemblée générale extraordinaire aura lieu demain, jeudi, 13 mai, à 10 heures précises du matin, salle du Tivoli, 28, rue de Fives, la grande salle de la Bourse du Travail n'étant pas disponible.

Ordre du jour : 1. Compte-rendu des délégués à la Commission mixte; 2. décisions à prendre sur la question de l'indemnité de vie chère.

L'importance de cette réunion ne saurait échapper aux Typos, Imprimeurs, Lithos, Papetiers, Ouvrières et Ouvriers de l'Imprimerie ; aussi, tous seront présents le jeudi 13 mai, à 10 heures, salle du Tivoli.

Pour le Comité Inter-Syndical :
L. MASSON,
Secrétaire général.

P.-S. — Les deux Comités, Typos-Imprimeurs, Lithos-Papetiers, se réuniront à 9 heures et demie du matin, également salle du Tivoli. Prière d'être exact.

DANS L'ALIMENTATION

Les travailleurs de l'amidonnerie sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le jeudi 13 mai, à 9 heures du matin, chez Vermelin, rue d'Emmerin, à Haubourdin, à l'effet de créer une section syndicale et de formuler leurs revendications.

Le camarade Mullier, conseiller prud'homme, y prendra la parole.

Le secrétaire général, VALECAMPS.

#### VENDREDI

EMPLOYES

**SECTION DES AUXILIAIRES DE L'ETAT.** — Les employés et agents techniques des D. O. — S. T. R., matériaux, architectes, génie rural, transports et T. M., sont invités à assister à la réunion de VENDREDI 14 MAI, à 6 heures du soir, 41, rue d'Esquermes.

BATIMENT ET TRAVAUX

**Section des Peintres et Vitriers.** — En raison des évènements actuels et des décisions qui seront prises pour faire aboutir les revendications des ouvriers du Bâtiment et des Travaux publics, la réunion mensuelle aura lieu vendredi 14 mai, à 6 heures, au siège, rue de la Clef. — Tous se feront un devoir d'être présent.

#### SAMEDI

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, 28, RUE DE FIVES

**SECTION DU PARAPLUIE.** — Réunion générale du groupe SAMEDI 15 MAI, à 6 heures 30 précises, au siège.

Ordre du jour : Réponse patronale. — Décisions à prendre.

## PARTI SOCIALISTE

**Section Lilloise.** — La commission administrative de la section lilloise se réunira le mercredi 12 mai 1920, à 6 heures et demie du soir, rue d'Arras, 147, présidence, Marcel Dujardin.

Le secrétaire, E. BAILLY.

### A LOOS

#### JEUNESSES SOCIALISTES

La Section de Loos a l'honneur d'informer les amateurs qu'elle organise pour le jeudi 13 mai plusieurs concours au profit de sa caisse de propagande. Ces divers concours auront lieu dans les établissements suivants :

Bouchons. — Chez Léger, rue Deroulers, 100 francs de prix ; Chez Bacquart, rue Faidherbe, 70 francs de prix ; Chez Duflot, « A l'Avenir », route de Béthune, 237 : 50 francs de prix.

Beigneau. — Chez Dumon, rue d'Ennequin, 100 fr. de prix ; Chez Roger, rue Faidherbe, 50 francs de prix.

Des concours de bacs permanents auront lieu dans les établissements suivants :

Chez Debilquy, 106, route de Béthune — Chez Clauwaert, 40, rue Faidherbe — Chez Deroy, 10, rue de l'Epinette — Chez Duflot, « A l'Avenir », 237, route de Béthune — Au Bel Air, chez Bailleul — Chez Géry Roels, rue de l'Eglise.

Pour la Commission : E. CARLIER.


INSTITUT MÉDICAL DE PARIS

62, Rue Pigalle, 62

Métro et Nord-Sud : PIGALLE

Guérit rapidement les accidents récents ou éloignés de la SYPHILIS par sa cure intensive 606, 914, et par son traitement mixte indolore, très puissant.

Maladies de la Peau, Voies urinaires, Cystite, Blennorragie, Rétrécissements, Filaments, Prostatites, Impuissance, guéris radicalement en quelques jours

Gynécologie, Radiothérapie, Rayons X.

Le médecin en chef reçoit lui-même tous les jours de 9 à 19 heures. Il adresse à tout malade une consultation détaillée sur son cas, lui indiquant les traitements facilement applicables par le malade seul.

Discrétion absolue.


## NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

N° 56 D. D. — La veuve de guerre qui se remarie avec un Français peut conserver le bénéfice de sa pension jusqu'à la fin de ses jours. Elle peut également y renoncer : dans ce cas, sa pension est reportée sur la tête de ses enfants jusqu'à la majorité du plus jeune d'entre eux ; elle touche une somme égale à trois annuités de la pension. La pension tombe si la veuve se remarie avec un étranger.

JE LIS LE « REVEIL » ET JE NE SUIS PAS NOUVEAU RICHE. — Vous pouvez donner congé au locataire. Appelez-le en conciliation devant le juge de paix, en cas de difficulté.

POUR MA CHANTEUSE. — Vous êtes exonéré du versement de votre cotisation pour les deux périodes indiquées. Mais pour bénéficier de cette exonération, il faut déposer votre demande à la Mairie avant le 31 décembre de l'année courante.

N° 60. UNE DAME VEUVE ENNUYEE. — Votre femme peut vous réclamer une pension. Il appartiendra au président du tribunal civil d'en fixer le montant. — Veuillez noter que notre service de renseignements est absolument gratuit.

LILAS ET ROSES DES RUINES. — Vous pouvez écrire au ministère de l'Intérieur direction du Contrôle, 6, rue du Hanovre, à Paris, en vue d'obtenir l'adresse de votre créancier. — Ce n'est que quand vous vous serez procuré son adresse que vous pourrez lui faire une offre en vue du règlement de sa créance.


Stratégie pour les Irréguliers

Quand on souffre de constipation, il faut faire très attention. Avec un purgatif violent, on obtient un résultat, mais on n'a pas acquis la régularité. L'intestin a été, pour ainsi dire, brutalisé, et en reste comme paralysé.

Avec la SCAVULINE, purgatif-laxatif, en dragées sans goût, sans odeur, c'est tout autre chose. La Scavuline aide, assiste la nature, elle rétablit les fonctions doucement, plaisamment.

On la prend le soir, elle opère pendant qu'on dort et qu'il fait noir, et donne satisfaction le matin.

*On trouve la Scavuline dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris, Fr. 3 la boîte, plus Fr. 0.30 timbre-taxe par boîte, pour nombreuses purgations.*


UNE VIEILLE ENTETEE, A. B. C. — 1. Faites établir un dossier à la mairie. — 2. Le taux varie de 20 à 30 francs par mois suivant les communes. — 3. Mais vous ne pourrez en tous cas, bénéficier d'aucun rappel.

MINETTE CRIE A LA PORTE N° 69. — 1. Au sous-intendant militaire, au chef-lieu du département. — 2. Depuis 1916, c'est-à-dire depuis le jour du décès de votre mari. — 3. Oui, loi du 31 mars 1919.

LA TETE DE VEAU, N° 24. — Vous n'avez droit qu'à un secours minime. Faites une demande à la mairie : la commission cantonale décidera.

UN HABITUE DU « REVEIL ». — Vous avez droit à une indemnité de 26 francs qu'il faut réclamer au président du Conseil d'administration du corps dont faisait partie votre fils.

UN SURNOMME LE POUCE BIEN ENNUYE. — Ecrivez au ministère de la Guerre de Belgique, 1re direction, bureau des renseignements, à Bruxelles.

DUBOIS. — 1. Vous pouvez réclamer la moitié de l'actif. — 2. C'est souvent préférable. — 3. Tâchez de vous arranger avec votre gendre. A défaut, l'affaire ne pourrait être tranchée que par le juge de paix.

UN ENDETTE, A. C. — La locataire dont il s'agit n'est tenue de payer son loyer que depuis le 24 avril dernier. C'est vous qui devez supporter la perte qui résulte de l'exonération accordée à cette personne depuis le 1er janvier dernier. Vous pouvez toutefois réclamer de l'Etat une indemnité égale à 50 % du montant des loyers non perçus ; écrivez pour cela au directeur de l'enregistrement, 16, rue Gauthier de Châtillon, à Lille.

UN NOUVEAU PAUVRE. — Il vous suffit de faire une seule déclaration. Mais les différents dommages doivent être déclarés dans des catégories distinctes. Vous trouverez d'ailleurs à la mairie des formules de déclaration comportant des cadres spéciaux par nature de dommages.


Confiserie du Cocorico

37, rue Neuve, LILLE

Marque Déposée

BONBONS FINS - PAINS D'ÉPICES

Grand Assortiment pour Revendeurs


UN POILU DE 12 ANS, A. B. C. — Votre prorogation est régulière et le propriétaire ne pourrait vous donner valablement congé, si vous n'aviez pas employé la maison à un autre usage que celui pour lequel elle vous avait été louée : en fait, vous sous-louez actuellement à un ménage, sans y avoir été autorisé par le propriétaire. Il vaut mieux voir le juge de paix qui tranchera le différend.

A. D. 95. — Vous n'auriez droit à ce rappel que si vous aviez fait une demande avant le 23 octobre 1919. Il faudrait, dans ce cas, adresser une réclamation au sous-préfet.

UN LECTEUR ASSIDU, O. T. — Vous avez droit à la prorogation comme cessionnaire du bail.

P. J. 1895, ARMENTIERES. — Vous n'aviez droit à ce secours que si vous étiez sans travail et sans ressources.

AUGUSTA, HELLEMMES. — 1. Vous n'avez pas droit aux primes mensuelles. — Le dépôt se trouve à Dunkerque, caserne du 110e d'infanterie. — 2. Remplissez la feuille blanche et la feuille rose. — Faites également une demande d'avance sur un imprimé spécial (feuille rouge) que vous vous procurerez à la mairie.

(VOIR LA SUITE EN QUATRIEME PAGE).